

ATELIERS DE SENSIBILISATION AUX METHODES ALTERNATIVES DE RESOLUTION DES CONFLITS

La commission ADR de l'Ordre des avocats de Genève, présidée par Me Birgit Sambeth Glasner (membre du Conseil de la FSA), a pour objectif de promouvoir les modes alternatifs de résolution des conflits (les « MARCs ») sous toutes ses formes (notamment médiation, arbitrage et droit collaboratif).

À la faveur de développements récents et suite au succès des ateliers ayant eu lieu en 2014 et en 2015, elle organise en automne 2016 trois conférences destinées à permettre aux membres de l'Ordre des avocats de se familiariser avec ces diverses méthodes alternatives et d'en saisir mieux les principes, les mécanismes et la philosophie.

LIEUX ET DATES

- Maison des avocats, 11 rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève
- Les 6 septembre, 18 octobre et 15 novembre 2016, de 14h00 à 17h00

PROGRAMME

Le programme des ateliers, destinés en priorité aux membres de l'Ordre des avocats, est le suivant :

- 6 septembre 2016, de 14h00 à 17h00 : atelier de sensibilisation à l'arbitrage interne
- 18 octobre 2016, de 14h00 à 17h00: atelier de sensibilisation à la médiation
- 15 novembre 2016, de 14h00 à 17h00 : atelier de sensibilisation au droit collaboratif

TARIFS ET INSCRIPTION

Les frais de participation à ces ateliers sont de CHF 75.- pour les membres de l'Ordre des avocats (CHF 150.- pour les non-membres), avec un prix préférentiel de CHF 50.- en cas d'inscription rapide.

Compte tenu de la limitation du nombre de participants, les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée (enregistrement en ligne sur le site <http://www.odage.ch/formation-permanente/conferences/agenda>).

ATELIER DE SENSIBILISATION A L'ARBITRAGE INTERNE

Mardi 6 septembre 2016 à 14h00, à la Maison des avocats

L'arbitrage est bien connu des praticiens comme alternative au contentieux judiciaire, du moins dans son principe (pour en savoir plus, vous pouvez consulter le [bref document mis en ligne par la commission ADR](#)).



Cet atelier sera l'occasion pour ceux qui n'ont pas d'expérience particulière de se familiariser avec l'arbitrage interne. Seront présentés les principes de l'arbitrage interne, son cadre juridique et ses bonnes pratiques, ainsi que les possibilités limitées de recours au Tribunal fédéral.

Cet atelier de sensibilisation à l'arbitrage interne est ouvert à 25 à 30 personnes maximum (délai au 15 juin 2016 pour l'inscription au tarif préférentiel).

INTERVENANTS :

- **Me Marc Joory**, avocat au barreau de Genève, membre du Conseil de l'Ordre
- **Me Sébastien Besson**, avocat au barreau de Genève
- **Me Xavier Favre-Bulle**, avocat au barreau de Genève
- **Me Laurent Hirsch**, avocat au barreau de Genève

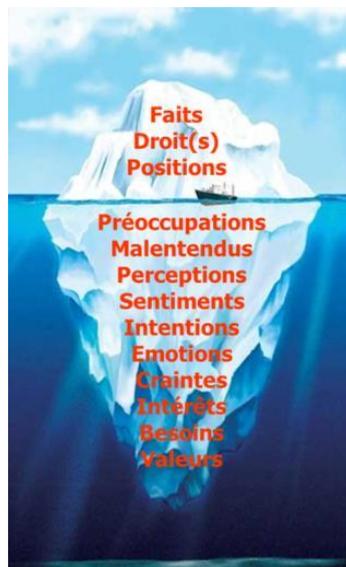
ATELIER DE SENSIBILISATION A LA MEDIATION

Mardi 18 octobre 2016 à 14h00, à la Maison des avocats

Si l'on entend beaucoup parler de médiation, son cadre et sa pratique, de même que la différence avec la conciliation, ne sont pas toujours bien compris (pour en savoir plus sur la médiation, vous pouvez consulter le [petit document mis en ligne par la commission ADR](#)).

Cet atelier donnera aux avocats intéressés l'occasion de mieux comprendre les principes et la pratique de la médiation, le rôle qu'exercent les avocats dans le cadre de ce processus, y compris par quelques exercices pratiques.

Cet atelier de sensibilisation à la médiation est ouvert à 25 à 30 personnes maximum (délai au 15 juin 2016 pour l'inscription au tarif préférentiel).



INTERVENANTS :

- **Me Birgit Sambeth Glasner**, avocate au barreau de Genève, membre du Conseil de la FSA
- **Me Jeremy Lack**, avocat aux barreaux de New York et de England & Wales, à Genève

ATELIER DE SENSIBILISATION AU DROIT COLLABORATIF

Mardi 15 novembre 2016 à 14h00, à la Maison des avocats

Le droit collaboratif est un mode alternatif de gestion et règlement des conflits, dans lequel avocats et clients travaillent ensemble, en équipe, à la recherche d'une solution acceptable pour les deux parties, tenant compte des buts et priorités de chacun. Les avocats s'interdisent de représenter leurs clients en justice si les négociations amiables échouent (pour en savoir plus, vous pouvez consulter le [bref document mis en ligne par la commission ADR](#)).



Pratique Collaborative
Règlement respectueux des litiges

Ce mode de résolution des conflits, ayant son origine aux Etats-Unis, est encore peu utilisé en Suisse et cet atelier sera l'occasion de se familiariser avec ce système, y compris par des exercices pratiques en petits groupes.

Cet atelier de sensibilisation au droit collaboratif est ouvert à 12 à 24 personnes maximum (délai au 15 septembre 2016 pour l'inscription au tarif préférentiel).

INTERVENANTS :

- **Me Christophe Imhoos**, avocat au barreau de Genève
- **Me Cinthia Lévy**, avocate au barreau du canton de Vaud
- **Me Jean Gay**, avocat au barreau du Valais